

## Réunion n°46 : jeudi 22 novembre 2018 à 20h00

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 18 octobre à l'unanimité (11).*

2 points supplémentaires proposés : Règlement Général de Protection des Données, précisions lotissement les Veunes n°2.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Nouvelle mairie :

Bilan de la réunion d'analyse des offres du 23 octobre, puis du 14 novembre.

Des changements : chauffage électrique étendu à toutes les pièces du rez de chaussée (Mairie + bibliothèque), installation d'une climatisation réversible dans le bureau secrétariat ; conservation cuve fioul et démontage des radiateurs et tuyauteries devenus inutiles ; extension rampe handicapé Ouest avec modification de pente ; sortie secours salle du conseil municipal élargie à 0.90m ; point d'eau dans la tisanerie ; déplacement porte entrée logement au fond du garage ; carrelage sol anciennes toilettes ; style porte d'entrée mairie plus moderne. Le cabinet de maîtrise d'œuvre Mangano nous propose les décisions suivantes :

- Lot 1 : maçonnerie, 2 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise Nicouveau, montant réajusté 28.955€ HT.
- Lot 2 : métallerie, 2 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise ECPM, montant réajusté 2.745€ HT.
- Lot 3 : menuiseries extérieures, 2 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise Froment, montant 5.736€ HT.
- Lot 4 : menuiseries intérieures, 2 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise Froment, montant réajusté 7.296€ HT.
- Lot 5 : cloisons plafonds peinture, 2 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise Alt Durand, montant réajusté 31.534€ HT.
- Lot 6 : carrelage, 1 soumissionnaire, retenir l'offre de l'entreprise Angelino, montant réajusté 7.038€ HT.
- Lot 7 : plomberie, 3 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise Trollier, montant réajusté 4.061€ HT.
- Lot 8 : électricité, 4 soumissionnaires, retenir l'offre de l'entreprise Candillon, montant réajusté 19.006€ HT.

Montant global : 106.371€ HT. Montant projet initial : 120.000€ HT.

*Le conseil valide, à l'unanimité (11), l'ensemble des propositions.*

Les travaux devraient démarrer à la mi-janvier 2019. La marge disponible servira à l'acquisition de mobilier pour le secrétariat de mairie et la bibliothèque. Les rangements du secrétariat de mairie actuel seront déplacés. L'installation d'un WC dans la bibliothèque va être chiffrée.

#### Demande équipement informatique école :

Le 5 novembre, les enseignantes ont déposé un projet d'équipement informatique pour 2019. Il peut bénéficier d'un financement de l'Etat dans le cadre du plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ». Il s'agit de 12 tablettes « Ipad » mises en réseau dans une classe. L'ensemble est déplaçable d'une classe à une autre. Montant global de 6100€ TTC, l'Etat s'engage à prendre en charge 50% soit 3050€, l'association Cantine garderie a versé 2000€ à chaque école, il reste 1050€ pour la commune de Chavannes. Les enseignantes sont prêtes à prendre une partie de cette somme sur le forfait pédagogique de 71€ par élève. Pour bénéficier d'une aide de l'Etat, il faut répondre avant le 30 novembre. Les mairies de Marsaz et Bren doivent se prononcer sur des projets similaires. La cohérence pédagogique et matérielle serait assurée sur le RPI. Au cours du débat, il est proposé de retenir 10€ par enfant sur le forfait pédagogique 2019, soit une somme d'environ 720€ (72 enfants), le solde final pour la commune serait de 330€. Un élu s'inquiète de la fragilité des « Ipad ». Il est indiqué que ce matériel est souhaité par les professeurs. Un référent numérique de l'Education Nationale gèrerait l'installation des matériels. *Après débat, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité (11).*

#### Gestion du personnel :

Il est proposé de mettre à disposition de Julien Samuel, le véhicule camionnette de la commune, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour effectuer les trajets domicile travail. Le véhicule stationnerait au domicile de l'employé, les week-ends et les périodes de congés sauf les grandes vacances. Cette disposition est une manière d'améliorer les conditions de travail de l'agent municipal. Une convention de mise à disposition serait élaborée. Lors du débat, un questionnaire se fait jour sur les charges de personnel liées à ce type de disposition au-delà des coûts du véhicule. *Le conseil municipal décide à la majorité (7 pour et 4 abstentions) de retenir le principe de la mise à disposition. Il est convenu que la convention de mise à disposition d'une durée initiale de 6 mois sera présentée au prochain conseil municipal.*

#### Tarif concession cimetière :

Suite à l'installation de 7 urnes cinéraires dans la partie basse du cimetière (3 urnes installées dans un colombarium et 4 cavurnes dans le sol), il est proposé de définir des tarifs de concession. Il est précisé que chaque urne comporte 2 emplacements. Par souci de cohérence entre les 2 types de concessions « urne » et « terrain », il est proposé une mise à niveau des tarifs de concession « terrain ».

- Concession Terrain : 100€ le m2 pour les concessions trentenaires, 160€ le m2 pour les concessions cinquantenaires, soit pour une concession simple 2.5m2, 250€ pour 30 ans et 400€ pour 50 ans (concession double 5m2, 500€ pour 30 ans et 800€ pour 50 ans).
- Concession Urne : 350€ pour 30 ans et 560€ pour 50 ans.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

#### Aménagement de l'espace entourant le monument des fusillés du 15 juin 1944 :

Il est proposé d'aménager l'espace autour de ce monument, car il est situé sur un domaine privé et peu visible. A cet effet, l'acquisition d'un petit espace triangulaire, à l'arrière du monument, au pied de la bâtisse située au Sud et à l'Est, offrirait un espace suffisant pour réfléchir à un projet d'aménagement. Les propriétaires contactés sont d'accord pour céder ce bout de parcelle gracieusement.

*A l'unanimité (11), accord de principe du conseil municipal pour acquérir le bout de parcelle.*

Si accord, un détachement de parcelle sera nécessaire. Un devis a été demandé à la société DMN. Il s'élève à 918€ TTC. Il y aura aussi des frais d'acte estimé à 400€, avec sollicitation d'un rédacteur d'acte authentique.

*A l'unanimité (11), accord du conseil municipal sous réserve d'un rabais de DMN.*

#### Installation d'une boîte à livres :

Dans beaucoup de villes et même dans des villages, en France comme à l'étranger, on trouve des « boîtes à livres » qui contiennent des livres déposés par des habitants et que d'autres, peuvent emprunter librement et gratuitement sans nécessité de s'accorder, privilégiant ainsi l'accès à la culture. Réaliser ce projet nécessite de construire une boîte à livres, sorte d'abri non fermé où les livres sont en accès

libre tout en étant à l'abri des intempéries. Il faut identifier un lieu accessible en journée mais sécurisé. Cette action approuvée par les bénévoles de la bibliothèque communale vient renforcer leurs activités. Il est proposé d'installer cette boîte à livres dans les anciennes toilettes de la cour de l'ancienne école. *Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (11).*

#### **Débouché de la rue du 19 mars 1962 sur la rue de la Mairie :**

A plusieurs reprises, des habitants de la rue du 19 mars 1962, ont exprimé la dangerosité du croisement des automobilistes arrivant par le haut de la rue de la Mairie, s'engageant dans la rue du 19 mars et croisant des véhicules sortant du quartier. Une amélioration a été réalisée, il y a 2 ans avec l'acquisition d'un triangle de terre qui a permis de casser l'angle droit Nord. Depuis un mur a été construit et la visibilité est réduite. Pour améliorer la situation, il est proposé d'élargir la chaussée sur la bande de terres de 1.50m, propriété communale, située au sud de la chaussée de cette rue. Ainsi, un trottoir pourrait être réalisé côté Nord. La visibilité serait améliorée et le cheminement des piétons serait sécurisé. *Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (11).*

#### **Règlement Général de Protection des Données personnelles RGPD :**

Le 6 septembre dernier, la commune a validé le principe d'adhérer au service mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Drôme. Le délégué à la protection des données sera un personnel du Centre de Gestion. Le CGD nous propose une convention trisannuelle pour la mise à disposition de cet agent à raison de 1 jour par an, facturé 235€. Nous pensons que la journée entière ne sera pas forcément utile la 1<sup>ère</sup>, et encore moins la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. *A l'unanimité (11), accord du conseil municipal pour la signature de la convention sous réserve de la possibilité de rediscuter du volume horaire après la 1<sup>ère</sup> année.*

#### **Lotissement « les Veunes n°2 » au Sud-Ouest du village :**

Le 21 novembre, des membres de la commission urbanisme et une partie de l'exécutif ont rencontré les propriétaires et leur maître d'œuvre DMN. Le maître d'œuvre a fait part de l'absence d'observation du service instructeur d'Arche Agglo rencontré le 19 novembre. 3 points ont été abordés lors de la rencontre : le débouché de la voie piétonne sur la RD115 « Route de Tain », la rétention d'eaux pluviales obligatoire et le statut du chemin longeant les 2 lotissements à l'Ouest. Il est prévu de se revoir prochainement pour présentation du programme de travaux, des modalités de stockage des eaux pluviales et du règlement du lotissement. DMN indique qu'il rencontrera le Département pour le débouché sur la RD115. Des élus expriment le souhait que cette sortie soit une voie routière, ce qui n'est pas prévu dans le PLU. D'autres élus s'inquiètent du coût de l'entretien d'un fossé de stockage des eaux pluviales rétrocédé à la commune.

La commune est amenée à se prononcer sur le statut du chemin Ouest (soit un chemin rural pour permettre l'accès aux terrains agricoles ou bien une bande enherbée avec déplacement de l'accès aux terrains agricoles par le chemin menant à la station d'épuration), et sur une modification de la sortie piétonne sur la route de Tain par la création de 2 pans coupés améliorant le visuel et permettant le cas échéant la création d'une voirie routière débouchant sur la RD115.

*Après débat, à l'unanimité (11), le conseil municipal décide que le « chemin Ouest » n'aura pas le statut de chemin rural et qu'une entrée sera créée depuis le chemin de la station d'épuration pour rejoindre les terrains agricoles.*

*Il décide aussi, à l'unanimité (11), que la sortie de la voie piétonne sur la RD115, se fera avec un évasement dont les dimensions sont à préciser.*

## **2 - Informations :**

### **Communauté d'Agglomération Arche Agglo :**

Bureau des Maires du 5 novembre : modification des tarifs d'instruction des actes d'urbanisme pour les années 2019 et 2020, présentation des activités de l'association Initiative Emploi 26-07, prestation société Total en matière d'installation photovoltaïques pour les collectivités.

Conseil d'agglomération du 14 novembre : FINANCES : attribution de fonds de concours ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : travaux MJC Centre social Tain consultation lot n°8 ; RIVIERES : appel à projet de l'agence française pour la biodiversité « retour d'expérience sur l'évaluation de l'impact cumulé des retenues sur le bassin versant du Doux » ; ENVIRONNEMENT : élaboration du plan climat énergie territorial, élaboration du dossier de candidature au dispositif régional territoire à énergie positive ; SOLIDARITE SERVICES A LA POPULATION : convention territoire lecture, convention de partenariat et d'objectifs avec la médiathèque départementale de Saint Vallier, convention éducation artistique et culturelle ; ADMINISTRATION GENERALE : adhésion commune de Bren au syndicat des Inforoutes, avenant à la délégation de service public pour l'espace aquatique Linae ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : convention autorisation droit des sols ; PETITE ENFANCE : lieu d'accueil parents enfants, convention MJC Tain.

La « fibre optique à domicile » est annoncée à Chavannes pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020, à suivre.

### **Conseil d'école du 13 novembre :**

Présentation des membres, effectifs (187 sur le RPI pour 8 classes), règlement intérieur, compte des 3 coopératives scolaires, projets des écoles et des classes 2018-2019, activités pédagogiques complémentaires, sécurité attentat et incendie, remerciements, Mairie de Bren (informatique, travaux, transport scolaire), stationnement école de Chavannes, inquiétude car complet.

Visite conseil de la Gendarmerie le 16 novembre concernant le risque « attentat intrusion ».

### **Urbanisme :**

Demande : Demande de Permis de Construire de M. Benoit Borne pour la construction d'une maison, rue du 15 juin 1944.

Accord : Déclaration Préalable de M. Michel et Mme Lebrat pour la construction d'une piscine, rue de la salle des fêtes.

### **Divers :**

Commémoration du 11 novembre : 30 enfants présents avec leurs 3 professeurs, remise de 12 cocardes aux familles des défunts, plus de 250 participants, une belle cérémonie !

Étang du Mouchet : Poursuite des travaux de déviation du lit de la Veune et d'aménagement de l'entrée du canal du moulin. L'Agglo nous informe que l'obtention du label Handicap nécessitera des travaux complémentaires car les 4 handicaps (mental, moteur, auditif et visuel) seront concernés, travaux prévus prochainement, pour une obtention du label en 2019.

Sentier de l'étang du mouchet : intervention de la commune pour l'arrêt du stationnement de saisonniers à proximité du sentier, au Nord Est du site. Arrêté pris pour interdire le stationnement « sauvage » de camping-car et le camping « sauvage » à proximité de l'étang du Mouchet, de la rivière Veune et des zones humides de la commune.

Vœux du nouvel an 2019, le samedi 5 janvier à 18h.

Recensement communal entre le 15 janvier et le 15 février 2019. 2 agents recenseurs interviendront.

Prochain conseil municipal, le jeudi 20 décembre 2018 à 20h30.